



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Le président dépose le certificat d'élection de M. Andrew SWAN, nouveau député de Minto.
(Document parlementaire n° 1)

M. le *premier ministre* DOER et M^{me} IRVIN-ROSS accompagnent à l'Assemblée M. Andrew SWAN, *député de la circonscription électorale de Minto*. Ils se placent devant le président.

M. le *premier ministre* DOER dit :

« Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous présenter M. Andrew SWAN, *député de la circonscription électorale de Minto*, qui a prêté serment, a signé le rôle et réclame le droit de siéger ».

Le président dit :

« Au nom de tous les députés, je désire vous souhaiter la bienvenue ainsi qu'un franc succès dans votre carrière à l'Assemblée. »

M. SWAN s'avance vers le président et lui serre la main. Ensuite, il se rend à son siège.

Le président dépose le certificat d'élection de M. Cliff CULLEN, nouveau député de Turtle Mountain.
(Document parlementaire n° 2)

MM. MURRAY et DERKACH accompagnent à l'Assemblée M. Cliff CULLEN, *député de la circonscription électorale de Turtle Mountain*. Ils se placent devant le président.

M. MURRAY dit :

« Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous présenter M. Cliff CULLEN, *député de la circonscription électorale de Turtle Mountain*, qui a prêté serment, a signé le rôle et réclame le droit de siéger ».

Le président dit :

« Au nom de tous les députés, je désire vous souhaiter la bienvenue ainsi qu'un franc succès dans votre carrière à l'Assemblée. »

M. CULLEN s'avance vers le président et lui serre la main. Ensuite, il se rend à son siège.

Immédiatement après la prière, l'Assemblée reprend le débat sur la question de privilège soulevée par M. GERRARD le 22 novembre 2004 voulant qu'elle reconnaisse que l'actuel ministre de la Santé a fourni à l'Assemblée législative des informations trompeuses dans sa déclaration du 31 juillet 2002 et qu'elle lui ordonne de lui présenter des excuses ainsi qu'à tous les Manitobains et Manitobaines.

MM. DERKACH et LAMOUREUX, M^{me} MITCHELSON ainsi que M. le *ministre* MACKINTOSH interviennent.

Le président informe l'Assemblée qu'il a déjà mis l'affaire en délibéré.

Avant l'examen des affaires courantes, M. GERRARD soulève une question de privilège et propose que l'Assemblée reconnaisse que le premier ministre et le ministre de la Justice ont fait des déclarations méprisantes et irrespectueuses envers les députés de l'Assemblée et la population manitobaine qu'ils servent et qu'elle leur ordonne de lui présenter des excuses ainsi qu'à tous les Manitobains et Manitobaines.

M. le *premier ministre* DOER ainsi que MM. DERKACH, GOERTZEN et LAMOUREUX interviennent.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Présentation de pétitions :

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage de faire asphalté le tronçon de la route 200 situé entre les routes 205 et 305 afin qu'on puisse y conduire de façon plaisante, sécuritaire et ininterrompue. (M. Alarie, G. R. Alarie, H. Courcelles et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage d'utiliser les économies réalisées sur le plan administratif afin d'aider les employés du domaine des soins de première ligne et de leur offrir le respect qu'ils méritent en ne réduisant pas les prestations de pension du régime de retraite des employés du système de santé. (M. Bennet, A. Best, M. Loewen et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que cette dernière envisage de reconnaître le besoin de siéger pendant un minimum de 80 jours au cours d'une année civile. (A. Ruiz, C. Pagaduan et L. Caraney)

M. MARTINDALE, *président du Comité permanent des sociétés d'États*, présente le troisième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le lundi 9 septembre 2004, à 9 h 30, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Le rapport annuel de la Société des alcools du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;
- le rapport annuel de la Société des alcools du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002;
- le rapport annuel de la Société des alcools du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003.

Composition du Comité :

Substitutions effectuées avant la réunion du 9 septembre 2004 :

- M. FAURSCHOU remplace M. EICHLER;
- M. CUMMINGS remplace M. MAGUIRE;
- M. CULLEN remplace M. TWEED;
- M^{me} KORZENIOWSKI remplace M^{me} IRVIN-ROSS;
- M. DEWAR remplace M. JHA;
- M. le *ministre* SMITH remplace M. le *ministre* MACKINTOSH;
- M. REID remplace M. MALOWAY.

Personnes étant intervenues :

- M^{me} Carmen Neufeld, *présidente du conseil d'administration de la Société des alcools du Manitoba*;
- M. Don Lussier, *président-directeur général de la Société des alcools du Manitoba*.

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modification :

- le rapport annuel de la Société des alcools du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;
- le rapport annuel de la Société des alcools du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002.

Rapport étudié, mais non adopté :

Le Comité a entrepris l'examen du rapport annuel de la Société des alcools du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003, mais ne l'a pas adopté.

Sur la motion de M. MARTINDALE, le rapport du Comité est déposé.

M. MARTINDALE, *président du Comité permanent de la Justice*, présente le deuxième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le jeudi 18 novembre 2004, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif.

Question à l'étude :

Le projet de loi 47 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'aide juridique du Manitoba/The Legal Aid Services Society of Manitoba Amendment Act*

Composition du Comité :

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. SWAN remplace M^{me} OSWALD;
- M. DEWAR remplace M. SANTOS;
- M. GOERTZEN remplace M. CUMMINGS;
- M. EICHLER remplace M. FAURSCHOU.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu 10 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 47 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'aide juridique du Manitoba/The Legal Aid Services Society of Manitoba Amendment Act* :

Ken Mandziuk	Association manitobaine des droits et libertés
Byron Williams	Centre chargé des questions juridiques d'intérêt public
Veronica Jackson	Association du Barreau du Manitoba
David Joycey	Legal Aid Lawyers Association
Allan Fineblit	Société du Barreau du Manitoba
Sheldon Pinx et Saul Simmonds	Manitoba Criminal Defense Lawyers Association
Michael Williams	Particulier
Sarah Inness	Particulier
Laura Friend	Particulier
Val McCaffrey	Particulier

Projet de loi étudié et dont il a été fait rapport :

(N° 47) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'aide juridique du Manitoba/The Legal Aid Services Society of Manitoba Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que l'article 6 du projet de loi soit amendé par adjonction, après l'article 6, de ce qui suit :

Révision du tarif des honoraires

6.1(1) Le conseil révisé au moins une fois tous les deux ans le tarif des honoraires versés aux procureurs qui fournissent des services d'aide juridique.

Avis du comité consultatif

6.1(2) Le conseil obtient l'avis du comité consultatif au moment de la révision du tarif des honoraires.

Rapport au ministre

6.1(3) Le conseil remet au ministre un rapport portant sur les conclusions de la révision. Le rapport indique les rajustements dont le tarif des honoraires devrait faire l'objet et fournit une explication B l'égard des changements recommandés.

Il est proposé que l'article 6 du projet de loi soit amendé par adjonction, après le paragraphe 8(5), de ce qui suit :

Réunions

8(5.1) Le comité se réunit au moins quatre fois par an. Une de ces réunions se tient avec le conseil.

Présence du directeur général et du président

8(5.2) Le directeur général et le président du conseil assistent B chaque réunion du comité ou s'y font représenter.

Il est proposé que l'article 6 du projet de loi soit amendé par adjonction, après l'article 8.1, de ce qui suit :

Renseignements fournis au comité consultatif

8.2 Le président du conseil fournit annuellement au comité consultatif les renseignements suivants :

- a) le nombre de demandes d'aide juridique;
- b) le nombre de demandes approuvées;
- c) le nombre de demandeurs admissibles qui ont demandé la nomination d'un procureur particulier aux fins de la fourniture de services d'aide juridique;
- d) le nombre de demandeurs admissibles qui ont reçu des services d'aide juridique du procureur dont ils avaient demandé la nomination.

Il est proposé que le paragraphe 11(2) figurant à l'article 7 du projet de loi soit amendé par substitution, à « Le bénéficiaire », de « Afin qu'il soit possible de déterminer s'il est admissible à l'aide juridique ou continue de l'être, le bénéficiaire ».

Il est proposé que l'article 9 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

9 *L'article 14 est remplacé par ce qui suit :*

Interdiction de choisir un procureur

14(1) Le directeur général ou un directeur régional nomme un procureur inscrit au répertoire afin qu'il fournisse des services d'aide juridique à une personne ou à un groupe admissible.

Demande prise en considération

14(2) Le directeur général ou le directeur régional tient compte de toute demande de nomination d'un procureur particulier que lui présente la personne ou le groupe.

Il est proposé que l'article 10 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

10 *Le paragraphe 15(1) est modifié :*

a) par substitution, à « choisi ou nommé en vertu de l'article 14 », de « nommé en application de l'article 14 afin de fournir des services d'aide juridique »;

b) dans la version anglaise, par suppression de « for that applicant ».

Sur la motion de M. MARTINDALE, le rapport du Comité est déposé.

M. REIMER, *président du Comité permanent des comptes publiques*, présente le quatrième rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni :

- le mardi 7 septembre 2004, à 13 heures, dans la salle 255 du palais législatif,
- le mercredi 8 septembre 2004, à 13 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Rapport du vérificateur provincial intitulé « Compliance and Special Audits » pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002 (volumes 1, 2 et 3);
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003 (volumes 1, 2, 3 et 4);

- rapport du vérificateur général — vérification de l'optimisation des ressources et Programme d'aide aux étudiants, daté du mois de septembre 2002;
- rapport du vérificateur général — vérification des comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002;
- rapport du vérificateur général intitulé « An Examination of RHA Governance in Manitoba » daté du mois de janvier 2003;
- rapport annuel sur le fonctionnement du bureau du vérificateur provincial pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003;
- rapport du vérificateur général — Suivi des recommandations portant sur le document intitulé « Business Planning and Performance Measurement Report » daté du mois de décembre 2003;
- rapport du vérificateur général — vérification des comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003;
- rapport du vérificateur général — Rapport portant sur les technologies de l'information daté du mois de mars 2004;
- rapport du vérificateur général — enquête portant sur Hydra House Ltd. et examen du cadre de travail du ministère des Services à la famille et du Logement sur la responsabilité financière, examiné lors de la réunion du 8 septembre 2004 avec le consentement unanime du Comité.

Composition du Comité :

Substitution effectuée avant la réunion du 7 septembre 2004 :
M. IRVIN-ROSS remplace M. SANTOS.

Substitution effectuée avec le consentement du Comité pendant la réunion du 8 septembre 2004 :
M. ROWAT remplace M^{me} MITCHELSON.

Motions adoptées pendant la réunion du 7 septembre 2004 :

Le Comité a adopté les motions suivantes voulant :

- qu'il examine les rapports inscrits à l'ordre du jour jusqu'à 15 h 30 et qu'il examine ensuite les questions soulevées par le député de Fort Whyte;
- que, lorsque les questions devant être abordées au cours d'une réunion du CCP ont été choisies, le président du Comité fasse parvenir aux responsables des entités dont traitent les rapports du vérificateur général faisant l'objet d'un examen une lettre leur enjoignant d'assister à la réunion, accompagnés des dirigeants de leur entité qu'ils jugent nécessaires pour répondre aux questions du Comité; celui-ci a également convenu que la motion soit renvoyée aux leaders à l'Assemblée ainsi qu'au Comité du *Règlement* de l'Assemblée afin d'être examinée et il a demandé à ce dernier de lui en faire rapport au plus tard le 30 septembre 2004.

Motions adoptées pendant la réunion du 8 septembre 2004 :

Le Comité a adopté les motions suivantes voulant :

- qu'il recommande à l'Assemblée qu'il tienne au moins 20 réunions chaque année, ou davantage si nécessaire, afin de contrer l'accumulation des rapports qu'il est chargé d'examiner;

- qu'il recommande à l'Assemblée de donner au président et au vice-président du Comité la responsabilité d'établir les dates des réunions, de proposer l'ordre du jour et de choisir les personnes invitées aux réunions pour répondre aux questions des députés.

Personnes étant intervenues :

M. Jon Singleton, *vérificateur général du Manitoba*

M^{me} Bonnie Lysyk, *vérificatrice générale adjointe et administratrice en chef*

Rapport étudié et adopté :

Le Comité a examiné les comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002 (volumes 1, 2 et 3) et les a adoptés sans modifications.

Rapports étudiés, mais non adoptés :

Le Comité a examiné les rapports ci-après mais ne les a pas adoptés :

- rapport du vérificateur provincial intitulé « Compliance and Special Audits » pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001;
- comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003 (volumes 1, 2, 3 et 4);
- rapport du vérificateur général — vérification de l'optimisation des ressources et Programme d'aide aux étudiants, daté du mois de septembre 2002;
- rapport du vérificateur général — vérification des comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002;
- rapport du vérificateur général intitulé « An Examination of RHA Governance in Manitoba » daté du mois de janvier 2003;
- rapport annuel sur le fonctionnement du bureau du vérificateur provincial pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003;
- rapport du vérificateur général — Suivi des recommandations portant sur le document intitulé « Business Planning and Performance Measurement Report » et daté du mois de décembre 2003;
- rapport du vérificateur général — vérification des comptes publics pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003;
- rapport du vérificateur général — Rapport portant sur les technologies de l'information daté du mois de mars 2004;
- rapport du vérificateur général — enquête portant sur Hydra House Ltd. et examen du cadre de travail du ministère des Services à la famille et du Logement sur la responsabilité financière, examiné lors de la réunion du 8 septembre 2004 avec le consentement unanime du Comité.

Sur la motion de M. REIMER, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} BRICK, *présidente du Comité permanent du développement social et économique*, présente le sixième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le lundi 13 septembre 2004, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif.

Question à l'étude :

Projet de loi 22 — *Loi sur la protection des eaux /The Water Protection Act*

Composition du Comité :

Le Comité a élu M. DEWAR à la vice-présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. PENNER remplace M^{me} MITCHELSON;
- M. le *ministre* ASHTON remplace M^{me} la *ministre* ALLAN;
- M. le *ministre* STRUTHERS remplace M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. le *ministre* BJORNSON remplace M. JHA;
- M^{me} la *ministre* WOWCHUK remplace M^{me} OSWALD;
- M. SWAN remplace M. le *ministre* SALE;
- M. NEVAKSHONOFF remplace M. le *ministre* SELINGER;
- M. CUMMINGS remplace M^{me} DRIEDGER;
- M. EICHLER remplace M. PENNER;
- M. DEWAR remplace M. NEVAKSHONOFF.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu 15 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 22— *Loi sur la protection des eaux /The Water Protection Act* :

Bryan Ferriss et Peter Mah	Conseil manitobain du porc
Ian Wishart	Keystone Agricultural Producers
Stuart Briese	Association des municipalités du Manitoba
Greg Bruce	Canards illimités Canada
Betty Green	Association des éleveurs de bétail du Manitoba
Jim Stinson	Particulier
Jonathan Scarth	Delta Waterfowl
Allen Tyrchniewicz	Projet conjoint Habitat des Prairies
Robert Rodgers	Association des districts de conservation du Manitoba
Gaile Whelan-Enns	Manitoba Wildlands
John Holland	M.R. de Springfield
Dan Benoit	Fédération des Métis du Manitoba
Gord Steeves	Conseiller, ville de Winnipeg
Glen Koroluk	Particulier
Elizabeth Fleming	Provincial Council of Women

Exposés écrits :

Le Comité a reçu un exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 22 — *Loi sur la protection des eaux /The Water Protection Act* :

Ted Ross

Roseisle Creek Watershed Association

Projet de loi étudié et dont il a été fait rapport :

(N^o 22) — *Loi sur la protection des eaux /The Water Protection Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. REIMER, le rapport du Comité est déposé.

Le président dépose :

le rapport annuel de la Commission de régie de l'Assemblée législative pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2003;

(Document parlementaire n^o 3)

le rapport annuel de la Commission de régie de l'Assemblée législative pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2004;

(Document parlementaire n^o 4)

le rapport concernant les montants demandés et payés, conformément au paragraphe 38(1) du *Règlement sur les indemnités, les allocations et les prestations de pension*, pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2004.

(Document parlementaire n^o 5)

M. le *ministre* SALE dépose le rapport annuel du ministère de la Santé, y compris du Régime d'assurance-maladie du Manitoba, pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2004.

(Document parlementaire n^o 6)

M. le *ministre* BJORNSON dépose le rapport annuel du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2004.

(Document parlementaire n^o 7)

Pendant la période des questions orales, M. DERKACH invoque le *Règlement* au sujet des mots « so-called » employés par le premier ministre.

M. le *premier ministre* DOER se rétracte de plein gré.

Après la période des questions orales, M. DERKACH soulève une question de privilège et propose que l'Assemblée adopte les motions adoptées par le Comité des comptes publiques les 7 et 8 septembre voulant :

que, lorsque les questions devant être abordées au cours d'une réunion du CCP ont été choisies, le président du Comité fasse parvenir aux responsables des entités dont traitent les rapports du vérificateur général faisant l'objet d'un examen une lettre leur enjoignant d'assister à la réunion, accompagnés des dirigeants de leur entité qu'ils jugent nécessaires pour répondre aux questions du Comité; celui-ci à également convenu que la motion soit renvoyée aux leaders à l'Assemblée ainsi qu'au Comité du *Règlement* de l'Assemblée afin d'être examinée et il a demandé à ce dernier de lui en faire rapport au plus tard le 30 septembre 2004.

qu'il recommande à l'Assemblée qu'il tienne au moins 20 réunions chaque année, ou davantage si nécessaire, afin de contrer l'accumulation des rapports qu'il est chargé d'examiner;

qu'il recommande à l'Assemblée de donner au président et au vice-président du Comité la responsabilité d'établir les dates des réunions, de proposer l'ordre du jour et de choisir les personnes invitées aux réunions pour répondre aux questions des députés.

M. le *ministre* MACKINTOSH et M. LOEWEN interviennent.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} TAILLIEU ainsi que MM. ALTEMEYER, DYCK, SWAN et MAGUIRE font des déclarations de député.

M. SCHELLENBERG, appuyé par M^{me} IRVIN-ROSS, propose que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la troisième session de la trente-huitième législature du Manitoba.

Mardi 23 novembre 2004

Il s'élève un débat.

M. SCHELLENBERG et M^{me} IRVIN-ROSS interviennent.

M. MURRAY exerce son droit de parole jusqu'à 17 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 h 30, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickers